

Un trou noir dans la messe

Après une première lecture superficielle de la récente instruction postsynodale qui surprend et déçoit quelque peu, une relecture à la loupe permet-elle d'y voir un miracle, du grand art pour faire avancer les choses vers la tradition, une volonté de revenir à une cohérence liturgique ? Ou bien ce document rend-il encore plus criant le trou noir où s'engloutit, depuis quarante ans, la messe catholique ?

L'instruction *Sacramentum caritatis*

L'instruction post-synodale *Sacramentum caritatis* du pape Benoît XVI, datée du 22 février 2007, est un volumineux document : 97 numéros ou paragraphes, agrémentés de 256 notes. Consacré à l'Eucharistie, ce texte s'ajoute à l'encyclique *Ecclesia de Eucharistia* promulguée par Jean-Paul II le 17 avril 2003, avec 62 paragraphes et 104 notes, ainsi qu'à l'instruction *Redemptionis sacramentum*, publiée le 25 mars 2004, et qui comporte 186 paragraphes et 295 notes.

Bref, en moins de quatre ans, Rome vient de nous communiquer, sur le seul sujet de l'Eucharistie, près de 350 paragraphes et plus de 650 notes à lire et à méditer. Ce n'est pas exactement ce qu'on appelle l'*imperatoria brevitatis*. Mais sans doute, aux yeux du Siège apostolique, la situation faite aujourd'hui à l'Eucharistie et à la liturgie justifie-t-elle ce déluge.

Une lecture hâtive, superficielle, journalistique pourrait-on dire (dans le sens des journalistes plus ou moins ignares d'aujourd'hui) est envisageable pour ce document.

Dans ce cas, il est facile de relever des points qui, sans nous surprendre, sont de nature à nous attrister. Outre le fait que Benoît XVI s'inscrit dans la perspective de Vatican II (« bien interprété »), on peut noter qu'il loue le bien-fondé de la réforme liturgique postconciliaire (§ 3), ou encore qu'il assume pleinement les principes du faux œcuménisme (§ 15 et 56).

Points plus intéressants

A l'inverse, on peut relever à l'actif de ce document et de son auteur une bonne catéchèse sur les indulgences (§ 21), la recommandation de faire célébrer des messes à l'intention des défunts (§ 32), un encouragement au chant grégorien (§42), aux homélies thématiques et doctrinales (§ 46), à la communion spirituelle (§ 55), à la célébration quotidienne de la messe par chaque prêtre (§ 80).

Le pape demande que, lors d'assemblées comprenant des non-pratiquants (par exemple, des obsèques), le prêtre fasse un clair avertissement aux assistants concernant les conditions pour accéder à la sainte communion. Dans la même veine, il rappelle que la messe télévisée ne permet pas de remplir le précepte dominical.

On l'a remarqué, et cela a été le point le plus commenté, notamment dans la perspective du fameux *Motu proprio* : Benoît XVI recommande expressément que les séminaristes soient formés à célébrer (aussi) en latin (§ 62).

Sacramentum caritatis rappelle l'importance et la légitimité de l'agenouillement devant le Saint-Sacrement. Il suggère et recommande que, dans la plupart des cas, le tabernacle soit sur l'autel principal, dans le chœur (§ 69).

On a beaucoup glosé, aussi, sur l'insistance du pape à appeler « les hommes politiques et les législateurs catholiques » à mettre leurs actes publics en cohérence avec leur profession de foi et leur réception de l'Eucharistie (§ 83).

Slogans et poncifs

Dans un sens plus anecdotique, l'instruction postsynodale reprend des idées dans l'air du temps, voire des slogans ou des poncifs. Par exemple, il est recommandé de prévoir, dans les églises, des rampes d'accès pour les handicapés (§ 58). Il faut

« s'ouvrir au dialogue et à l'engagement pour la justice », « dénoncer les situations qui sont en opposition avec la dignité de l'homme » (§ 89).

Est stigmatisé « le scandale de la faim et de la sous-alimentation » (§ 91), tandis que sont louées « les légitimes préoccupations concernant les conditions écologiques » (§ 92). Bref, en certaines phrases, on croirait presque entendre l'ancien président Chirac dans ses morceaux de bravoure.

Aller plus loin que l'apparence

Ayant picoré ce document, ayant établi à son propos un inventaire à la Prévert, ayant noté le bon pour s'en resservir dans les conversations et négligé (ou critiqué) le mauvais, la tentation est grande de remiser ce texte dans un coin et de lui laisser prendre la poussière.

Mais ce serait une erreur. Car une analyse plus fine, plus fouillée, plus systématique de ce document révèle, à notre avis, des choses passionnantes sur la crise actuelle de l'Église, sur ce qui progresse comme sur ce qui ne change pas, voire qui s'aggrave.

A la parution de *Ecclesia de Eucharistia*, le père Patrick Prétot, directeur de l'Institut Supérieur de Liturgie de Paris, se posait la question de savoir si cette encyclique n'avait pas pour objet, au moins partiellement, de répondre au livre publié en 2001 par la Fraternité Saint-Pie X, *Le problème de la réforme liturgique*.

En tout cas, on peut estimer que, par ces trois documents successifs, Rome a entendu donner un enseignement assez complet et adapté à notre époque sur le mystère de l'Eucharistie, y compris en tenant compte de certaines critiques « traditionalistes ».

Il est donc légitime de s'interroger sur la théologie qui se dégage de l'instruction et de l'encyclique.

La notion de sacrifice

Tout d'abord, on peut noter que, dans l'instruction, le mot « sacrifice » revient plus de 40 fois (il revenait 60 fois dans l'encyclique). De quel sacrifice s'agit-il ? Le pape rappelle que la messe n'est pas la reprise de la Cène, mais bel et bien du sacrifice du Calvaire, dont la Cène était en réalité l'annonce et l'anticipation.

« En instituant le sacrement de l'Eucharistie [lors de la Cène], Jésus anticipe et intègre le sacrifice de la Croix et la victoire de la Résurrection » (§ 10). Benoît XVI parle du « don que Jésus fait de lui-même dans le sacrement mémorial de sa Passion » (§ 94 ; cf. aussi § 14 et 88).

Jésus s'offre donc à son Père « comme une victime sans tache » (§ 8), car il est « prêtre, victime et autel » (§ 23). « Il offre son corps et verse son sang » (§ 7), dans le cadre de son « sacrifice rédempteur » (§ 12, 14 et 35).

La mort du Christ « est pour l'humanité une libération définitive du mal » (§ 10), « la victime sans tache, que l'on reçoit à la communion, contribue au salut de ceux qui vont y participer » (§ 48), car « le sacrifice du Christ est mystère de libération » (§ 89).

« Jésus est le véritable agneau pascal qui s'est spontanément offert lui-même en sacrifice pour nous, réalisant ainsi la nouvelle et éternelle Alliance » (§ 9). En situant l'offrande de lui-même dans le repas pascal juif, « Jésus rend manifeste la signification salvifique de sa mort et de sa Résurrection » (§ 10).

Tout le nécessaire est-il exprimé ?

A priori, tout cet exposé paraît excellent, solide, classique, bref satisfaisant. Mais il faut se souvenir du grand principe : « Le bien est ce qui est intègre et complet, le mal est ce qui manque d'un quelconque élément indispensable ». Ce que nous venons de rappeler est certes bon en lui-même : mais est-ce suffisant ?

Si je dis « Le Christ est homme », je dis vrai. Mais si j'ometts de dire aussi (et surtout) que le Christ est Dieu, je suis un arien, pas un catholique.

N'y a-t-il pas, dans cet exposé de l'instruction, un manque rédhibitoire, un trou noir théologique dans lequel les vérités en soi excellentes du texte finissent par s'engloutir ? Nous le croyons.

Ce manque, ce trou noir que nous pointons, c'est le rapport *actuel* de la messe avec le péché *actuel*.

Le rapport *actuel* avec l'expiation du péché

Il est clair, pour Benoît XVI, que le sacrifice de la Croix a racheté surabondamment les péchés de tous les hommes, et leur a acquis le salut.

Il est clair également que ce salut est proposé actuellement à l'homme par l'Église. Mais la messe *actuelle* réalise-t-elle ce salut en expiant *actuellement* les péchés ? Là, le pape reste muet, et non par inadvertance.

Autrement dit : où et quand *Sacramentum caritatis* affirme-t-il ce point essentiel de la foi catholique concernant la messe, à savoir qu'il s'agit d'un sacrifice propitiatoire, qui remet les péchés et apaise la colère de Dieu justement irrité ? Tout simplement nulle part. Il s'agit bien d'un trou noir.

Pour bien apercevoir ce trou noir, nous allons suivre une indication que nous donne l'instruction elle-même en son paragraphe 5. Elle nous renvoie, en effet, à trois documents antérieurs sur l'Eucharistie : *Miræ caritatis* de Léon XIII, *Mediator Dei* de Pie XII, *Mysterium fidei* de Paul VI. Or, précisément, ces trois documents parlent, de façon « naturelle », dirons-nous, de la dimension propitiatoire de la messe, ce que précisément ne fait pas l'instruction.

L'exemple de trois documents antérieurs

Voici donc comment en parle l'encyclique *Miræ caritatis* promulguée en 1902 : « La tristesse envahit l'esprit de qui réfléchit à ce déluge de turpitudes qui s'est répandu partout après que la puissance divine eut été, comme Nous l'avons dit, laissée de côté et méprisée. Le genre humain semble, en grande partie, appeler sur lui la colère du Ciel ; du reste, cette moisson d'œuvres coupables qui se lève est mûre elle-même pour la juste réprobation de Dieu. Il faut donc exciter les fidèles pieux et zélés à s'efforcer d'apaiser Dieu qui punit les crimes et d'obtenir pour un siècle de calamités des secours opportuns.

« Sachons que ces résultats doivent être demandés surtout par ce sacrifice. Car nous ne pouvons satisfaire pleinement les exigences de la divine justice ni obtenir en abondance les bienfaits de la clémence divine, que par la vertu de la mort du Christ. Il a voulu que cette vertu d'expiation et de prière demeurât entière dans l'Eucharistie ».

Voici comment en parle l'encyclique *Mediator Dei* promulguée en 1947 : « En troisième lieu, le sacrifice se propose un but d'expiation, de propitiation et de réconciliation. Aucun autre que le Christ ne pouvait assurément offrir à Dieu satisfaction pour toutes les fautes du genre humain; aussi, voulut-il être immolé lui-même sur la Croix "en propitiation pour nos péchés, et non seulement pour les nôtres, mais pour ceux du monde entier" (1 Jn 2, 2). De la même manière, il s'offre tous les jours sur les autels pour notre rédemption, afin qu'arrachés à la damnation éternelle nous soyons inscrits au nombre de ses élus ».

Voici comment en parle même l'encyclique *Mysterium fidei* promulguée en 1965 (juste à la fin du Concile), en citant le concile de Trente (dans une traduction un peu libre de la *Documentation catholique*) : « Dans le mystère eucharistique est représenté de façon merveilleuse le sacrifice de la Croix consommé une fois pour toutes sur le Calvaire ; ce sacrifice y est sans cesse rendu présent à notre souvenir, et sa vertu salutaire y est appliquée à la rémission des péchés qui se commettent chaque jour ».

Étude de vocabulaire et de notions

Si nous étudions le vocabulaire employé par ces trois extraits, nous pouvons relever les mots caractéristiques suivants : colère (divine) ; (homme) coupable ; réprobation (divine) ; apaiser (Dieu) ; justice (divine) ; expiation ; propitiation ; faute ; péché ; damnation ; rémission.

Si nous revenons maintenant à nos deux textes récents, *Ecclesia de Eucharistia* et *Sacramentum caritatis*, nous pouvons noter que n'y sont jamais employés les mots (sous leurs diverses formes : substantif, adjectif, etc.) « colère », « coupable », « réprobation », « apaiser », « propitiation », « damnation ».

Le mot « justice » est employé, mais en parlant de « justice et solidarité » (EDE) ou d'un « engagement pour la justice » (SC, à sept reprises). Nous sommes donc là dans un tout autre registre.

Le mot « expiation » est employé deux fois par *Sacramentum caritatis*, d'abord pour dire que le péché de l'homme a été expié une fois pour toutes sur la Croix (§ 9), ensuite pour rappeler que Jésus a été victime d'expiation sur la Croix (§ 23). L'expiation actuelle dans la messe n'est donc pas présente.

Le mot « faute » est utilisé par *Sacramentum caritatis* lorsque Benoît XVI, dans son explication des indulgences, rappelle que l'effacement de la faute laisse néanmoins une peine temporelle. Aucun lien direct, donc, avec l'expiation de la faute dans la messe.

Le mot « rémission » est utilisé trois fois dans *Ecclesia de Eucharistia*, deux fois dans *Sacramentum caritatis*. Excepté dans ce dernier document pour l'explication des indulgences, il s'agit à quatre reprises de citations, deux des Évangiles, une de saint Jean Chrysostome et une de saint Augustin. Pour ce dernier et pour les Évangiles, il s'agit de la Croix et de la Cène, pas directement de la messe. Pour saint Jean Chrysostome, il s'agit d'une citation « inévitable », puisque le mot s'intercale entre deux expressions que le pape veut citer : nous n'avons donc là qu'un *obiter dictum*.

La notion de péché

Le mot « péché » est employé plus souvent : huit fois dans *Ecclesia de Eucharistia*, douze fois dans *Sacramentum caritatis*. Mais, en analysant ces occurrences, on se rend vite compte qu'il s'agit des citations dont nous avons déjà parlé ci-dessus, et qu'aucune ne rejoint le thème de l'expiation actuelle du péché par la messe.

Nous retrouvons donc les deux citations de l'Évangile, celle de saint Augustin et celle de saint Jean Chrysostome dont nous venons juste de parler. S'y ajoutent deux autres citations de l'Évangile, parlant de Jésus « Agneau de Dieu » (SC § 9), un rappel du peuple juif englué autrefois dans l'esclavage et le péché (SC § 10), une phrase notant que Jésus est vainqueur du péché (SC § 30).

De la même façon, Jean-Paul II rappelle que le péché est la cause de la désagrégation du genre humain, tandis que Benoît XVI redit que le péché a été expié une fois pour toutes sur la Croix.

Et, bien sûr, on relève plusieurs occurrences pour le sacrement de Réconciliation (la confession) et les indulgences.

Un oubli systématique

Comme on le voit, ni *Sacramentum caritatis*, ni *Ecclesia de Eucharistia* n'évoquent la dimension propitiatoire du sacrifice de la messe, dogme pourtant essentiel rappelé par le concile de Trente.

En 2001, l'ouvrage *Le problème de la réforme liturgique* manifestait que la nouvelle théologie eucharistique dissimulée sous le nom anodin de « Mystère pascal » aboutissait en particulier à évacuer la dimension propitiatoire du sacrifice de la messe.

Dans notre ouvrage récent, *Benoît XVI et les traditionalistes*, nous avons rappelé de façon synthétique (pp. 144-147) que cette dimension propitiatoire a été très fortement estompée, voire presque supprimée dans la nouvelle messe.

Le trou noir de la propitiation

Nous venons de montrer que cette dimension propitiatoire est absente des documents récents, documents sinon exhaustifs sur ce point, du moins soucieux de donner les fondements doctrinaux nécessaires à notre époque.

La réalité apparaît ainsi de plus en plus clairement : Rome a un vrai problème avec la notion de propitiation.

La notion de sacrifice est, sinon revenue dans l'enseignement officiel (elle n'avait pas complètement disparu), du moins reproposée de façon assez explicite. En revanche, la notion de sacrifice *propitiatoire* (la seule dimension de la messe soulignée explicitement par l'Évangile) reste toujours aux abonnés absents.

Il est caractéristique que, dans l'instruction, lorsque le lecteur formé selon la théologie traditionnelle attend quelques mots sur ce sujet, parce qu'ils sont « naturellement » appelés par le mouvement de la pensée, le rédacteur évite, recule, biaise.

Il est d'ailleurs probable qu'il le fait sans s'en rendre compte. Nous ne pensons pas que cette dimension propitiatoire soit directement refusée par la Rome actuelle. Il nous semble plutôt qu'elle l'ignore, ce qui nous paraît, finalement, encore plus grave.

C'est pourquoi nous appelons ce phénomène un « trou noir ». Pour que les efforts de rétablissement de la saine doctrine sur la messe aboutissent enfin pleinement, il faudra bien qu'un jour on affronte courageusement et ouvertement ce trou noir.